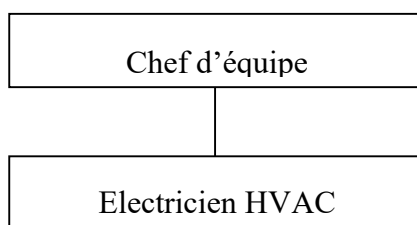


- Chauffage
- Ventilation
- Conditionnement d'air
- Sanitaire
- Verwarming
- Ventilatie
- Airconditioning
- Sanitair

ELECTRICIEN HVAC (H/F/X)

Positionnement de la fonction dans l'organigramme



A. DESCRIPTION DE FONCTION

L'électricien HVAC assure l'installation, le montage, le câblage et la mise en service des installations électriques liées aux systèmes de chauffage, ventilation et climatisation (HVAC) dans des bâtiments industriels, scolaires, hospitaliers et autres infrastructures publiques ou privées.

Le métier comprendra notamment les tâches suivantes :

Montage et installation des systèmes électriques HVAC

- Effectuer le montage des installations électriques pour les systèmes HVAC (chauffage, ventilation, climatisation) dans les bâtiments industriels et publics (écoles, hôpitaux, piscines).
- Installer les circuits électriques, les armoires de commande, les systèmes de distribution électrique et les câblages nécessaires pour les équipements de chauffage, ventilation, refroidissement et régulation thermique.
- Effectuer le raccordement des équipements (chaudières, compresseurs, ventilateurs, climatiseurs) aux systèmes électriques conformément aux plans techniques.

Mise en service et tests de fonctionnement

- Effectuer les tests de mise en service des équipements électriques HVAC après installation (systèmes de ventilation, climatisation, chauffage).
- Réaliser les essais de fonctionnement pour vérifier l'efficacité et la sécurité des installations. Identifier et résoudre les anomalies lors des phases de tests et de mise en service.

Maintenance préventive et corrective

- Assurer la maintenance préventive des installations électriques HVAC (vérification des câblages, contrôle des systèmes de régulation, tests des équipements).
- Diagnostiquer et dépanner les pannes électriques et de régulation des systèmes HVAC.
- Remplacer ou réparer les éléments défectueux (composants électriques, régulateurs, capteurs).

Respect des normes et sécurité

- Garantir que les installations respectent les normes électriques en vigueur.
- Appliquer les règles de sécurité sur site, en particulier lors des opérations de câblage et de mise en service.
- Utiliser les équipements de protection individuelle (EPI) et veiller à la sécurité des intervenants.

Cette liste est non exhaustive

B. DIPLÔME/CERTIFICATION

- ✓ Diplôme d'électricien.
 - ✓ Minimum 2 à 5 ans d'expérience dans l'installation et la maintenance de systèmes électriques de HVAC industriels.
-

C. COMPETENCES REQUISES

Connaissances solides des systèmes électriques HVAC : câblage, armoires électriques, commandes et dispositifs de régulation.
Connaissance des équipements industriels tels que chaudières, compresseurs, unités de traitement de l'air, systèmes de climatisation.
Capacité à lire des schémas électriques et des plans d'installation.
Connaissance de base en régulation des systèmes HVAC (thermostats, régulateurs, automates, capteurs).

D. SAVOIR-ETRE

Rigueur, organisation et attention au détail.
Bonnes capacités de diagnostic et résolution de problèmes techniques.
Autonomie dans l'exécution des tâches, tout en respectant les procédures de sécurité.
Bonnes compétences en communication et travail d'équipe.
Adaptabilité et capacité à intervenir sur différents types de bâtiments et d'installations.

E. DIVERS

Langue : Français/ Néerlandais en fonction du lieu de travail
Permis de conduire B

La description de fonction et le profil de compétences qui y est lié ont pour objectifs d'optimiser, d'une part, le flux des activités de la société et, d'autre part, la valorisation des ressources humaines de la société.

Cette description de fonction s'inscrit dans le cadre d'une gestion intégrée des ressources humaines au sein de DELTA THERMIC.

Le descriptif de votre fonction, tel qu'il vient de vous être communiqué, constitue une liste énumérative mais non limitative de vos tâches et responsabilités principales. Ce descriptif peut être modifié en fonction des nécessités de la société et des besoins du service.

Cette description de fonction ne se substitue en rien au contrat d'emploi qui seul a valeur juridique.
